

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 Juillet 2019

L'an deux mil dix-huit, le 05 Juillet à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

**Absent excusé** : Bruno TRIBOY

**Secrétaire de séance** : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 49ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Auberge des Barils : présentation d'un projet de reprise
- Délibération :
  - ✚ Choix du devis pour la pose des écluses sur la RD 166
  - ✚ Recomposition de l'assemblée communautaire : droit commun ou accord local
  - ✚ Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et dépendantes
  - ✚ Présentation d'un devis de maçonnerie pour l'Auberge des Barils
  - ✚ Décision Modificative n°1
- Enquête publique du mardi 02 juillet au mardi 06 août 2019 : extension par densification du domaine des Bois Francs et mise en compatibilité du PLU des communes de Les Barils et Pullay
- Point sur l'élagage
- Organisation du 14 juillet
- Ouverture de la mairie cet été
- Questions diverses

Le Maire ouvre son 49ème conseil.

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Demande de subvention émanant de l'association Les Barils Loisirs : le conseil est unanime.

### **Auberge des Barils : Présentation d'un projet de reprise**

M. le Maire présente 2 candidats venus exposer au conseil leur projet de reprise en commun avec 15 ans d'expérience pour l'un et 22 ans pour l'autre dans la restauration.

-Cuisine bistronomique élaborée à partir de produits issus du circuit court

-Soirée à thème 1 fois par mois.

-Présentation d'une formule d'appel en semaine et deux formules les week-ends avec une prestation du service plus élaboré.

-Une prévision d'ouverture du restaurant en janvier 2020 après quelques travaux d'embellissement.

Leur projet répond pour partie au cahier des charges établi.

M. le Maire fait part qu'une autre proposition serait présentée en septembre par un restaurateur d'Evreux et c'est à la suite que le conseil municipal pourra se prononcer.

Nous continuons à examiner toutes nouvelles candidatures.

### **Approbation du dernier compte rendu**

M. le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le dernier compte rendu du conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulé, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire fait part qu'un nouveau jury du concours des maisons et jardins fleuris a été mis en place composé de Dominique JOUBERT, Evelyne DOYENNEL, Evelyne GUICHARD, Daniel Meyer et Françoise PAUCHET. La remise des récompenses se déroulera lors du cocktail du 14 juillet.

### **Délibérations :**

✚ Choix de l'offre pour la pose des écluses sur la RD 166 en agglomération

M. le Maire rappelle qu'un appel à consultation a été lancé avec une date de dépôt des offres fixée au 31 mai 2019 à 12 h.

L'ouverture a été réalisée en mairie avec M. le Maire, son adjoint et les services de la mairie et de l'Unité Territoriale Sud le mardi 25 juin à 16 heures.

Deux entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti par voie dématérialisée :

- EUROVIA de St André sur Eure pour un montant de 32 479.62 € HT soit 38 975,54 € TTC
- GUERIN TP de Neaufles-Auvergny pour un montant de 27 440.50 € HT soit 32 968.60 € TTC.

Les deux offres s'avèrent inférieures à l'estimation réalisée par l'Unité Territorial SUD de la direction de la Mobilité du Conseil Départemental soit 33 310.00 €. A l'examen des offres et suivant les critères d'examen retenus pour le jugement de celles-ci, il a été proposé d'attribuer le marché à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 27 440.50 € HT soit 32 968.60 € TTC.

Au vu du rapport d'analyses, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de se prononcer.

**Entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

**-ATTRIBUE** le marché à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 27 440.50 € HT.

**-CONFIRME** la réalisation des travaux en septembre

**-DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs au dossier.

### **Recomposition de l'assemblée communautaire : droit commun ou accord local**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Cette recomposition peut être basée sur une répartition des sièges selon le droit commun ou bien être définie selon un accord local, encadré par des dispositions réglementaires et approuvé par délibération des conseils municipaux avant le 31 Août 2019. L'Interco Normandie Sud Eure, dans sa séance du 22 Mai 2019 s'est positionnée favorablement à un accord local à 71 sièges répartis de la manière ci-dessous :

Communes	Population municipale	Répartition actuelle	Répartition de droit commun	Accord local 71 sièges

Verneuil d'Avre et d'Iton	8164	11	12	11
Mesnils-sur-Iton	6116	10	9	8
Breteuil	4495	7	6	6
Rugles	2279	3	3	3
Marbois	1413	2	2	2
Chambois	1356	3	2	2
Sylvains-Lès-Moulins	1296	2	2	2
Bourth	1295	1	2	2
Tillières-sur-Avre	1080	1	1	2
Piseux	768	1	1	2
Bois-Arnault	711	1	1	1
Le Lesme	666	2	1	1
Les Baux-de-Breteuil	658	1	1	1
La Vieille-Lyre	655	2	1	1
Sainte-Marie-d'Attez	575	3	1	1
La Neuve-Lyre	573	1	1	1
Ambenay	571	1	1	1
Bâlines	563	1	1	1
Bémécourt	556	1	1	1
Chéronvilliers	521	1	1	1
Neaufles-Auvergny	423	1	1	1
Pullay	401	1	1	1
Mandres	371	1	1	1
Les Bottereaux	354	1	1	1
Breux-sur-Avre	345	1	1	1
Bois-Normand-près-Lyre	339	1	1	1
La Haye-Saint-Sylvestre	277	1	1	1
Montigny-sur-Avre	261	1	1	1
Les Barils	260	1	1	1
Chaise-Dieu-du-Theil	227	1	1	1
Juignettes	213	1	1	1
Saint-Antonin-de-Sommaire	184	1	1	1
Bois-Anzeray	176	1	1	1
Armentières-sur-Avre	173	1	1	1
Chambord	156	1	1	1
Courteilles	147	1	1	1
Saint-Christophe-sur-Avre	146	1	1	1
Gournay-le-Guérin	132	1	1	1
Chennebrun	110	1	1	1
L'Hosmes	69	1	1	1
Saint-Victor-sur-Avre	59	1	1	1
	39134	76	71	71

Considérant que la commune est concernée par cette réorganisation

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DECIDENT** d'une recomposition de l'assemblée communautaire dans le cadre de l'accord local fixant le nombre de sièges à 71 repartis conformément au tableau ci-dessus.

**Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et dépendantes**

M. le Maire rappelle qu'il avait été fixé par délibération du 29.08.2014, la participation du CCAS à financer pour partie le prix du repas soit 2.50 € par repas. Le CCAS ayant été dissous, il propose que la commune vienne en aide pour le même montant.

**Entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** que la commune apporte une participation de 2.50 € par repas  
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

**Présentation d'un devis de maçonnerie pour l'Auberge des Barils**

Patrick PAUCHET présente le devis établi par l'entreprise BRISSET de Pullay pour restaurer des entourages de fenêtres, et de la mise en place d'une rampe PMR à l'Auberge des Barils d'un montant de 10 586.39 € HT soit 12 703.67 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise BRISSET d'un montant de 10 586.39 € HT soit 12 703.67 € TTC.

**Décision modificative**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	I	21	2188	10010	Autres immobilisations corporelles	677.00 €
<b>Total</b>						<b>677.00 €</b>
Diminution des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
R	I	001				- 677.00 €
<b>Total</b>						<b>- 677.00 €</b>

**Demande de subvention**

M. le Maire fait part de la demande d'aide financière reçue de l'Association les Barils Loisirs

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :**

-**DECIDE** d'apporter une aide d'un montant de 2 000 € pour l'organisation des festivités communales 2019.

### **Enquête publique**

M. le Maire rappelle qu'elle a commencé le 02 juillet pour se terminer le 6 août prochain. Le commissaire-enquêteur sera en mairie les mardis 16 juillet de 14 h à 16 h 30 et 06 août de 15 h 30 à 18 h. Par ailleurs, il est possible de venir consulter le dossier mis à disposition durant les permanences de la mairie.

Le prochain comité de pilotage concernant les travaux de rénovation et d'extension de Center-Parcs aura lieu le 13 septembre.

### **Point sur l'élagage**

Un courrier sera adressé aux habitants pour qu'ils élaguent leur haie empiétant sur les voies communales.

### **Organisation du 14 juillet**

La cérémonie est fixée à 11 heures devant le monument aux Morts suivie d'un cocktail à la salle polyvalente avec lâcher de ballons et remise des récompenses des maisons fleuries.

### **Ouverture de la mairie cet été**

En raison de la permanence du commissaire-enquêteur pour l'enquête publique et du pont du 15 août, **la mairie sera ouverte uniquement les mardis de 18 h à 20 h** sauf le mardi 06 août à partir de 15 h 30 jusqu'à 20 h. **Elle sera fermée tous les vendredis.** Réouverture aux horaires habituels à compter du mardi 27 août 2019.

### **Questions diverses**

- M. le Maire rappelle que le local du préau a toujours été mis à la disposition de l'association Les Barils Loisirs afin qu'elle puisse entreposer son matériel. Le barillet de la porte de ce local vient d'être changé et une clé a été donnée à la présidente de l'association.

Il permet de rappeler également que les tables, chaises, et couverts appartiennent à la commune et sont prêtés gracieusement. Toute utilisation de ce matériel en dehors de celle de Les Barils Loisirs devra faire désormais l'objet d'un bon de sortie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures 10.

PROCHAIN CONSEIL DU 06 SEPTEMBRE 2019